

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 29 SEPTEMBRE 2026

A BOCAPOLE, A BRESSUIRE (ESPACE EUROPE)

Le vingt neuf septembre deux mille vingt six, à 12h00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni à Bocapole, à Bressuire (Espace Europe), sous la présidence de Monsieur Nathanaël DE FOMBELLE, Président.

Membres : 15 – Quorum : 8

Présents (14) : Pascal LAGOGUEE, Magali HERISSE, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Cécile VRIGNAUD, Frédéric BARANGER, Isabelle BODIN, Gérald FAUCHEREAU, Aurélie GREGOIRE, Nathalie MOREAU, Joëlle NAUD, Dominique PAQUEREAU, Alex RASSINOX, Véronique VILLEMONTÉIX

Absents (1) : Bruno BODIN

Date de convocation : 23-09-2026

Secrétaire de séance : Pascal LAGOGUEE

ADMINISTRATION GENERALE

Location à l'association BBA-Bressuire Bocage Animations : remboursement des loyers des mois de juillet et août 2026

Vu le bail commercial relatif à la location de bureaux au sein de l'ensemble immobilier « BOCAPOLE » en date du 10 novembre 2016 avec l'association « Bressuire Bocage Animations » (BBA) ;

Vu l'avenant 1 au bail commercial relatif à la location de bureaux au sein de l'ensemble immobilier « BOCAPOLE » en date du 29 mai 2024 avec l'association « Bressuire Bocage Animations » (BBA) ;

Considérant les circonstances de réalisation de travaux de conformité sur l'équipement en 2026.

L'association « BBA - Bressuire Bocage Animations » loue une partie du plateau administratif de BOCAPOLE.

L'ensemble immobilier « BOCAPOLE », établissement recevant du public (ERP), a dû réaliser des travaux sur le système de sécurité incendie (SSI).

Ces travaux n'ont pas permis l'accès du public à l'équipement, pendant les mois de juillet et août 2026, y compris pour les locataires.

Il s'agit donc de rembourser à l'association BBA Bressuire Bocage Animations, représentée par sa Présidente, Mme Isabelle BODIN, et dont l'adresse postale est : BP 124 – 79303 BRESSUIRE cedex, le paiement des loyers relatifs aux mois de juillet et août 2026.

Pour rappel, le loyer trimestriel s'élève à 1 065,16 € HT, soit 1 278,20 € TTC.

Le remboursement pour les deux mois d'été s'élève donc à 710,11 € HT, soit 852,13 € TTC.

Le conseil d'administration de la Régie Bocapole est invité à :

- **approuver le remboursement des loyers avec l'association BBA Bressuire Bocage Animations pour les mois de juillet et août 2026, compte tenu des circonstances exceptionnelles présentées ;**
- **autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
Le Président de la Régie Bocapole,
Nathanaël DE FOMBELLE,

Transmis en préfecture le **30 SEP. 2026**

Notifié ou publié le **30 SEP. 2026**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

